

# Le Rapporteur des Vallons

Bulletin municipal  
de COURCÔME

Édition  
Spéciale  
budget

Courcôme Tuziè Villegâts

06 -2023



## Le mot de la rédaction:

Vous allez retrouver dans les pages à suivre une synthèse du budget 2023, présentée par M. Jean Paul Terrassier, maire délégué de Tuziè, adjoint en charge des finances de la commune de Courcôme.

Il est à noter que les remarques et autres commentaires n'engagent que l'auteur et en aucun cas l'ensemble du conseil municipal et les rédacteurs de ce bulletin communal.

### Sommaire :

#### Page 1

Présentation du budget

#### Page 2

Présentation du budget  
(suite)

#### Page 3

Présentation du budget  
(suite)

#### Page 4

Présentation du budget  
(suite)



Le premier trimestre de l'année dans les collectivités territoriales est pour beaucoup consacré à la clôture des comptes de l'année écoulée et au vote d'un compte administratif, suivi de l'élaboration d'un budget prévisionnel qui détermine la marche de l'année en cours. C'est le moment le plus important de l'année puisqu'il porte à notre connaissance le résultat financier de l'exercice, ce critère fait le point essentiel dans la gestion de la commune.

Très bonne nouvelle puisque le résultat de l'exercice 2022 est positif pour un montant de 290 000€. Le résultat mérite d'être analysé et est un peu en trompe l'œil puisque nous avons en recette un produit exceptionnel de 30 000€, qui ne se renouvellera pas, bien sûr.

En 2021 ce résultat était de 174 000€. Cette variation d'une année sur l'autre vient d'une augmentation des recettes de 163 000€, mais aussi d'une augmentation de charges de 47 000€ soit un différentiel positif de 116 000€. Les recettes ont augmenté principalement en raison de l'augmentation des bases définies par l'état (+ 4% en 2021, +7% en 2022 auxquelles s'ajoutent des recettes liées aux transactions immobilières et aussi des recettes provenant de l'éolien).

Les dépenses quant à elles n'ont que peu évoluées, si ce n'est l'explosion du prix des fluides, des matières premières et de l'inflation galopante.

A l'analyse de ce résultat l'idée de notre Maire Fabrice GEOFFROY était de faire un effort auprès de notre population en baissant les taux d'imposition. La démarche en soit était vertueuse d'autant que dans les recettes attendues nous n'avions pas perçu la totalité de l'IFER (Recette de l'éolien). Malheureusement nous avons été vite douchés par une nouvelle aussi mauvaise qu'inattendue. En effet nous bénéficions jusqu'à ce jour d'une dotation appelée DSR cible (Dotation de solidarité rurale) qui est versée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants qui ont un potentiel fiscal en dessous d'un certain seuil.



Nous étions à la limite de cette éligibilité. Du fait notamment de l'augmentation des bases fiscales d'imposition mais aussi et surtout des recettes de l'IFER, nous ne serons plus éligibles à cette dotation.

Cette dotation était de 52 000€. Son annulation se fera par un lissage sur 2 ans. C'est-à-dire que nous aurons encore cette année 26 000€ et plus rien en 2024. Les recettes liées à l'éolien avec les parcs de Villegâts et de Courcôme qui tournent maintenant à plein régime sont estimées à 60 000€ par an. C'est donc une opération neutre. Ce que l'on gagne d'un côté, on le perd de l'autre, mais nous avons les éoliennes. Les opérateurs éoliens s'étaient bien gardés de nous informer de cette possibilité, même si personnellement je m'en étais inquiété et en avais fait part en connaissance de l'expérience malheureuse d'autres communes. La situation n'est pas catastrophique loin de là, d'autant que les recettes provenant de l'activité économique sont plus sûres et pérennes que les dotations de l'état. Nous devrions néanmoins nous rapprocher d'un excédent annuel de fonctionnement de 170 à 200 000€ ce qui est très bien. Nous avons un fonds de roulement en 2022 de 710 000 € avec un seuil de sécurité de 125 000€ pour pouvoir fonctionner normalement. Ne nous y trompons pas non plus nous avons contracté un prêt de 500 000€ pour l'aménagement de bourg qui n'a pas été consommé.

Nous voilà arrivés au chapitre des investissements. Le gros morceau en cette année 2023 est l'exécution de la 2ème tranche de travaux pour l'aménagement de bourg de Courcôme. Nous avons inscrit un montant de 750 000€ de travaux au budget auquel il faudra ajouter les charges de maîtrise d'œuvre et en amont, le coût de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. A déduire de cela le retour de TVA et les subventions dont toutes ne sont pas actées. Ce projet reste finançable sans augmentation d'impôts et sans nouveau prêt.

Au village de Villegâts est en cours la construction d'un bâtiment à usage associatif pour un montant de 45 000€, bénéficiaire d'une subvention de 21 000€. S'ajouteront les travaux dans le cimetière pour 15 000€. Enfin toujours à Villegâts ont été inscrits à titre de provision estimative une somme de 60 000€ pour la réhabilitation de bâtiments dont le dossier sera étudié en conseil municipal.

Au village de Tuzie il est prévu l'achat d'un abri de bus pour un montant de 5 000€ et des aménagements de sécurité et de mise en conformité de la salle des fêtes pour un montant de 12 000€ environ. Sur la commune nouvelle dans son entier un programme de voirie est aussi budgété pour 50 000 €.

A cela s'ajoutent d'autres investissements comme la réalisation d'une étude pour la réalisation de travaux dans l'église notre dame de Courcôme et l'achat d'un terrain au dolmen de Magnez. Par ailleurs, certains investissements figurent sur notre budget mais n'entrent pas dans notre trésorerie puisque ce sont des financements annexes.

Il s'agit d'une pompe à chaleur installée à la salle des fêtes de Courcôme pour suppléer au chauffage au gaz pour un montant de 30 000€, financé par NEOEN. Le résultat est très satisfaisant. De même à Villegâts l'opérateur éolien ABOWIND a financé la rénovation des toitures de la mairie et de la salle des fêtes, et remplacé le chauffage au fioul de ce bâtiments par une chaudière à granulés. Le tout pour un total de 60 000 €.

La mairie de Courcôme a migré comme vous le savez à l'ancienne cure. Les travaux de réhabilitation ont été intégralement payés par le FST (fond de solidarité territoriale), le bâtiment adjoint de la poste payé par la poste.

Enfin à été réalisé dans le cadre du budget participatif financé intégralement par le département le parcours de santé de Villegâts. Un parcours semblable est en cours de réalisation dans Courcôme avec le même financement.





En conclusion, plutôt que vous abreuver de chiffres difficilement lisibles quand on ne connaît pas le contexte, j'ai souhaité dans ce document accompagner la gestion à la comptabilité puisque le rôle de l'élu est d'abord d'être un gestionnaire.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires

Bonne lecture,

Cordialement, Jean-Paul TERRASSIER, Adjoint à la Finance

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
<b>Recettes</b>		
Prévisions budgétaires totales (a)	1 167 695.38	1 021 730.00
Titres de recette émis (b)	122 993.59	715 675,65
Réductions de titres (c)		1.22
Recettes nettes (d=b-c)	122 993.59	715 674.43
<b>Dépenses</b>		
Autorisations budgétaires totales (e)	1 167 695.38	1 021 730.00
Mandats émis (f)	500 494.70	432 283.88
Annulations de mandats (g)		7 302.68
Dépenses nettes (h= f-g)	500 494.70	424 981.20
<b>Résultat de l'exercice</b>		
(d-h) excédent		290 693.23
(h-d) définit	377 501.11	

#### Section fonctionnement

<b>Dépenses</b>	
011-Charges de gestion générale	260 850,48€
012-Charges de personnel	223 650,00€
014-Atténuation de produits	37 946,00€
65-Autres charges de gestion courante	113 430,00€
66-Charges financières	13 500,00€
67- Charges spécifiques	1 000,00€
042-opération d'ordre de transfère entre sections	5 944,00€
<b>Recettes</b>	
013- Atténuation de charge	2 500,00€
70-Produits, services, domaines ventes diverses	41 400,00€
731-Fiscalité locale	333 658,00€
74- Dotations et participations	205 743,00€
75- Autres produits de gestion courante	12 600,00€
76- produits financiers	10,48€
77- produits spécifiques	100,00€



## Section d'investissement

### Dépenses :

Abri de bus à Tuzie	5 000,00€
Réparation de l'atelier communal Courcôme	6 000,00€
Remise en état du mur du cimetière de Courcôme et de la croix du cimetière à Villegâts	14 000€
Travaux école	30 000,00€
Bâtiments Associations Villegâts	45 000,00€
Aménagement Mairie Villegats (éolien)	34 484.32€
Plan de mobilité	4 000,00€
Signalisation	5 046.10€
Aménagement bourg de Courcôme 2 ème tranche	751 800,00€
FDAC 2023	50 000,00€
Rambarde de sécurité	935,00€
Éclairage public	11 000,00€
Téléphonie nouveau prestataire	2 000,00€
Aménagement et sécurité de la salle des fêtes de Tuzie	12 000,00€
Équipement nouvelle mairie	5 000,00€
Couverture bâtiment Villegâts	60 000,00€
Frais de notaire vente POINFOUX	1 500,00€
Sécurité Incendie	3 000,00€
Aménagement du bourg 1 ère tranche	50 000,00€
Travaux église	19 000,00€
Terrain dolmens de Magnez	1 200,00€

### RECETTES :

040- opération d'ordre de transfert	5 944,00€
16- Emprunts	90 765,00€
10- Dotations	81 000,00€
13- subvention d'investissement	361 255,00€
024- produit de cessions d'immobilisation	43 000,00€

\*A noter que tenant compte des excédents de fonctionnement capitalisés une somme de 719 000€ à pu être versée sur le budget investissement pour financer nos travaux.